

Pôle culture
Direction musées et patrimoine
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_034
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

35 - MUSÉE THOMAS HENRY ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE DE JEAN-FRANÇOIS MILLET

Afin d'enrichir son importante collection d'œuvres de jeunesse de Jean-François Millet, le musée Thomas Henry s'est porté acquéreur d'une huile sur toile de l'artiste, *Joseph vendu par ses frères*.

Le musée Thomas Henry possède une importante collection d'œuvres de Jean-François Millet datant de cette époque, celle des années 1835-1845, pour leur majorité issues d'un legs en 1915 de Paul Ono Dit Biot, descendant de Pauline Ono. Ces œuvres sont très liées au contexte cherbourgeois et cotentinois. Le legs, outre de nombreux portraits de sa belle-famille réalisés par Millet après son retour à Cherbourg en 1839, comprend notamment deux œuvres datant de la période de formation de Millet à l'École des Beaux-Arts, dans l'atelier du peintre Paul Delaroche. Il s'agissait d'une Académie d'homme (vers 1837-1838) mais surtout d'une Lapidation de saint Étienne. En 2002, le musée s'est enrichi d'un Prométhée, esquisse donnée par Paul Delaroche à son élève Jean-François Millet.

Le tableau, *Joseph vendu par ses frères*, mis en vente par la Galerie Ambroise Duchemin est une esquisse peinte, mais non signée, par Jean-François Millet lorsqu'il était élève à l'École des Beaux-Arts, à Paris, entre 1837 et 1839.

Il ne s'agit pas d'un essai pour le prix de Rome, concours auquel se préparaient les élèves de l'école des Beaux-Arts ayant pour récompense un séjour d'apprentissage artistique à Rome, à la Villa Médicis, mais sans doute d'une composition donnée à Millet à titre d'exercice par son maître Paul Delaroche.

Alfred Sensier, biographe de Millet, indique dans *La Vie et l'œuvre de Jean-François Millet*, que « Delaroche avait l'habitude de préparer ses élèves au grand prix de Rome et de leur indiquer des sujets historiques pour qu'il put juger de leurs forces [...] Millet n'y passa point inaperçu. Quand nous en voyons passer par hasard quelques restes sauvés de la destruction, nous y retrouvons toujours un point, un trait ». Cette citation laisse penser que Millet a réalisé de nombreuses esquisses pour des sujets historiques dans l'atelier de Delaroche, en sus des essais proprement dits au prix de Rome.

De par sa qualité artistique et son intégration très profonde au sein des collections du parcours et du projet scientifique et culturel du musée Thomas Henry, cette acquisition est une opportunité de tout premier plan pour le musée : les tableaux des premières années de Millet, à l'exception de ceux conservés par les musées, sont rarissimes sur le marché de l'art.

Cette acquisition confirme le rôle majeur du musée Thomas Henry de Cherbourg-en-Cotentin comme conservatoire de l'œuvre de jeunesse de Jean-François Millet.

L'œuvre, initialement proposée au prix de 35 000 €, a été négociée à la baisse au prix ferme de 30 000 €. Le projet d'acquisition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission régionale d'acquisition de Normandie du 15 novembre 2022.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Commune de Cherbourg-en-Cotentin :..... 14.500 €
- Fonds régional d'acquisition des Musées (FRAM) :..... 14.500 €
- Société des Amis des Musées de Cherbourg et du Cotentin (SAMMCC):..... 1.000 €

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de cette acquisition et d'inscrire l'œuvre à l'inventaire réglementaire des collections du musée Thomas Henry,
- solliciter les subventions et le mécénat les plus larges,
- imputer la dépense sur la ligne de crédit 43891 nature 2161-322 (engagement réalisé le 19/12/2022 pour 30 000 € et dont le report a été demandé) et la recette sur les lignes correspondantes, ligne de crédit à créer pour l'apport de la SAMMCC nature 1328, fonction 322, et la ligne de crédit à créer pour la subvention du FRAM nature 1321, fonction 322,
- remercier la SAMMCC de sa généreuse participation.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h40		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Anne AMBROIS

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 08 février 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 26 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 janvier 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (départ 21h14) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 18h15 - mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 21h08) - MARGUERITTE David (arrivée 17h54 - mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 19h30) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 17h54) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h03) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

HÉRY Sophie a donné procuration à BROQUAIRE Guy
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à FAGNEN Sébastien
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
TARIN Sandrine a donné procuration à SAGET Eddy

ABSENTES

ISOIRD Valérie
PIC Anna

Mme AMBROIS Anne conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 050-200056844-20230210-DEL2023_034-DE